

# TOURNOI DE LA PLAGE



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le tournoi est organisé par  
**La ville de Sainte-Anne**  
Pôle Animation  
Direction des Affaires Sportives

Ce règlement définit les conditions de déroulement du **Tournoi Plaj'** qui aura lieu à la plage du bourg du 07 au 28 juillet 2019.

### **Article 1 : Conditions de participation au tournoi**

Le tournoi est réservé aux joueurs âgés de 16 ans (révolu) et plus.

Ils devront fournir :

- 1 photocopie de leur pièce d'identité
- 1 certificat médical en cours de validité ou la copie de la licence en cours de validité.
- 1 autorisation parentale pour les joueurs mineurs (obligatoire).
- 1 attestation d'assurance pour les joueurs non licenciés.

La fiche d'inscription des joueurs au tournoi devra être impérativement complétée et remise à la table de marque avant le début du tournoi.

### **Article 2 : Equipes**

Avant toute inscription au tournoi, les équipes participantes devront régler la somme de soixante euros (60 €) auprès du régisseur du Domaine public.

Muni de leur justificatif de règlement, le représentant procèdera à l'inscription de son équipe auprès du service des affaires sportives. **La date limite d'inscription est fixée au 27 juin 2019 à 17 heures.**

Chaque équipe sera composée de 12 joueurs maximum, de 8 joueurs minimum et de 2 dirigeants. 1 dirigeant sera admis aux abords de l'aire de jeux défini au préalable par l'organisation.

L'équipe devra conserver la même composition pendant la durée complète du tournoi et devra se munir d'1 jeu de maillot numéroté. Le gardien de but revêt un maillot et un short de couleur différente de celui des autres joueurs.

Pour la composition des groupes, le tirage au sort des équipes sera fait une fois les 12 premières équipes inscrites.

En cas d'un nombre inférieur d'équipes présentes le jour du tournoi au nombre prévu initialement, la commission d'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation du tournoi.

Les équipes une fois inscrites recevront les documents nécessaires au tournoi. Pour vous tenir informé de l'évolution de ce dernier, un site internet et une page facebook seront mis en ligne. Vous pourrez consulter toutes les informations sur le site : [www.ville-sainteanne.fr](http://www.ville-sainteanne.fr)

### **Article 2 : Déroulement des rencontres**

Les équipes doivent être présentes 1 heure avant le début des matchs. L'horaire des matchs indiqué sur le programme est donné à titre indicatif.

La feuille de match doit être signée 15 min maximum avant le coup d'envoi.

Une équipe peut commencer un match avec 4 joueurs minimum.

Les changements de joueurs s'effectueront rapidement pendant les arrêts de jeu et seront illimités. Sauf cas particulier, seul l'arbitre sera décisionnaire.

### ***Pour les matchs de poule***

Chaque rencontre durera 2 x 25 min avec une pause de 10 min.

Il n'y a pas de prolongation pour les matchs de classement.

### **Pour les phases finales,**

Chaque rencontre durera 2 x 25 minutes.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, 3 tirs au but seront effectués par les joueurs présents sur le terrain en fin de rencontre. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs au but sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs. L'épreuve des tirs au but se déroule uniquement sur la cage prévue à cet effet, sauf pour la finale. La finale du tournoi se déroulera sur 60 minutes (2x30) avec une mi-temps de 10 minutes.

### **Article 3 : Classement**

Barème des points:

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point

L'équipe vainqueur par forfait gagne le match par 3 buts à 0.

En cas d'égalité à l'issue des poules, il est respectivement pris en considération le goal-average général, puis la meilleure attaque, la meilleure défense.

Les 2 premiers de chaque poule, sont qualifiés pour les quarts de finales.

### **Article 4 : Arbitrage, Pénalités et sanctions**

#### **Arbitrage**

L'arbitrage sera assuré par la commission des arbitres. Tous litiges non prévus par le règlement seront tranchés par les organisateurs avec la plus grande impartialité.

Les arbitres centraux disposeront de feuilles de matchs et établiront pour chaque rencontre le résultat du match et ils noteront le fair-play des équipes et de leurs entourages (éducateurs et accompagnants) avec l'aide de la table de marque.

#### **Pénalités et sanctions**

Si une équipe se présente à plus de 15 mn du coup d'envoi, elle sera pénalisée de -3 buts et le match sera amputé du retard (c-à-d pour une mi-temps de 25mn, un retard de 15mn, il vous restera 10mn à jouer en 1<sup>ère</sup> mi-temps).

- Passer la durée d'une mi-temps, elle perd le match par forfait 3-0 à 0 point.
- Si les 2 équipes sont concernées, pas de pénalités après les 15 min mais le match sera amputé du temps et passé la durée d'une mi-temps, les 2 équipes perdent à zéro point et - 3 buts (voire incidence dans le goal-average).
- En cas de réserve formulée et avérée, l'équipe perd à 0 point.

Toute agressivité volontaire sera sanctionnée par décision de l'arbitre.

Un joueur exclu d'une rencontre est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. En cas de récidive, le joueur sera exclu définitivement du tournoi.

Le Comité organisateur se réserve le droit d'exclure un joueur ou une équipe qui ne respecterait pas le règlement.

### **Article 5 - Récompenses**

Une coupe est remise à chacune des 3 premières équipes. Une médaille est remise au 2 responsables et à chaque joueur de l'équipe gagnante ainsi qu'aux arbitres.

### **Article 6 : Restauration**

Un pack de rafraichissement (3 bouteilles d'eau) est remis à chaque équipe lors des matchs.

### **Article 7 : Responsabilités**

Tous les joueurs, dirigeants et accompagnateurs devront être assurés. Le club et le comité organisateur décline toute responsabilité sur les accidents, pertes et vols qui pourraient survenir pendant le déroulement de cette manifestation sportive.

Les sponsors de chaque équipe ne pourront procéder à un affichage publicitaire sur le lieu du tournoi de plage sans autorisation préalable du comité organisateur.

### **Article 8 : Autres dispositions applicables**

Le règlement du tournoi appliquera le règlement du football à 11 établi par la Fédération Française de Football.

Tous les cas non prévus par ce règlement seront jugés par le comité d'organisation qui se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de besoin.

*Nom et prénom (suivis de la mention « lu et approuvé »)*

*Signature*